



Le bim

ENVIRONNEMENT

Vous possédez un ou plusieurs pommiers ? Signalez-vous !

La pomme représente un élément majeur de la gastronomie bretonne. Pérenniser les variétés de pommiers et les savoir-faire autour de ce fruit dans le cadre de la création d'un verger communal, est important dans une volonté de sauvegarde du patrimoine culturel.

Les vergers constituent une source de grande biodiversité que nous devons créer et préserver, sans quoi les variétés locales risquent de disparaître.

À l'automne 2021 fleurira un verger communal et participatif à l'Étang de la Cane. Pour mener à bien ce projet, la Ville de Montfort-sur-Meu, dans le cadre de sa politique environnementale et de préservation des espaces naturels,

s'appuiera de l'expertise des agent-es de la Ville en charge des espaces verts et de la Maison du Patrimoine en Brocéliande pour la sauvegarde de ce patrimoine végétal. Première étape de la démarche : recenser tous les pommiers présents sur la commune, autant sur l'espace public que chez les particuliers. **Si vous êtes domicilié-e à Montfort-sur-Meu et que vous possédez un ou plusieurs pommiers, signalez-vous auprès de la Maison du Patrimoine.**

Pourquoi ce recensement ?

Cet inventaire vise à connaître les variétés de pommes présentes sur la commune afin de les pérenniser. La sauvegarde de ces variétés anciennes consiste à prélever des greffons sur les pommiers menacés de disparition.

Ces greffons seront ensuite plantés sur les hauteurs de l'Étang de la Cane, en vue de créer un observatoire à destination du grand public, des enfants et des équipes enseignantes.

Pour participer à cet inventaire, en cours sur la ville, contactez la Maison du Patrimoine en Brocéliande.
Tél. 06 19 30 56 53 / 02 56 49 56 10.

VOTRE PARTICIPATION COMPTE !

Réinventer l'espace public en un lieu de rencontre est une priorité. C'est la raison pour laquelle Montfort-sur-Meu met un point d'honneur à proposer des actions en y associant la notion de partage avec les habitant-es.



VOS SERVICES

HÔTEL DE VILLE

Tél. 02 99 09 00 17

Sous réserve de nouvelles annonces gouvernementales liées à l'épidémie Covid-19, la mairie est ouverte au public les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h et de 14 à 17h30 ; le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h ; et le samedi de 9h30 à 12h.

BUREAU DE POLICE

Tél. 02 23 43 10 43

- Standard téléphonique : Lundi > Vendredi : 9h-12h / 14h-17h.
- Accueil physique : Lundi > Vendredi : 9h-12h

MÉDIATHÈQUE LAGIRAFE

- Ouverture les mardis, mercredis, vendredis et samedi, de 15h-18h.
- Masque obligatoire dès 6 ans.
- Accès limité en temps et en nombre.
- Pas de consultation ni d'installation sur place.
- Service de réservation en ligne et de la navette.

ALSH / CAP'JEUNES

- ALSH Ti-Koban ouvert le mercredi, sur inscription via le portail Montfort F@mille.
- Cap'Jeunes ouvert le mercredi.

PERMANENCES DES ÉLU·E·S

- **Samedi 20 mars 2021, de 10h à 12h, en mairie :** Jean-Luc Bourgognon, adjoint en charge du cadre de vie et de l'urbanisme.
- **Samedi 27 mars 2021, de 10h à 12h, en mairie :** Christine Fauchoux, adjointe en charge du dynamisme économique, du commerce, de l'artisanat et des marchés.

VOS DÉMARCHES

Devenez assesseur·e et scrutateur·trice

Les élections départementales et régionales mobiliseront en juin 2021, de nombreux bénévoles, notamment pour les fonctions d'assesseur·e et scrutateur·trice. **Tous les volontaires seront donc les bienvenu·es. Seules conditions requises : avoir 18 ans et être inscrit·e sur les listes électorales de la commune.** L'assesseur·e est en charge du bon déroulement du scrutin par la vérification de l'identité des votant·es et la gestion des listes d'émargement. La fonction de scrutateur·rice consiste au dépouillement des bulletins. Le rôle de ces bénévoles est donc essentiel et surtout indispensable au bon déroulement des élections. **Vous êtes intéressé·e ? Contactez le service Élections au 02 99 09 00 17.**

Montfort-sur-Meu recrute !

La Ville de Montfort-sur-Meu recherche des personnes sérieuses et volontaires pour intégrer sa dynamique équipe d'animation ! Chargés d'accompagner les enfants de 3 à 12 ans au sein des écoles publiques (maternelles et élémentaires) en période scolaire, les animatrices et animateurs interviennent sur les temps du matin, du midi et du soir. Leurs missions peuvent aussi s'étendre aux vacances, au sein de l'ALSH Ti-Koban.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à prendre directement contact avec le service.

T. 02 23 43 57 64 ou par courriel à :

accueil@montfort-sur-meu.fr

Tirage au sort des Juré·es d'Assises

Le tirage au sort des Juré·es d'Assises devant figurer sur la liste préparatoire pour 2021 est programmé le **vendredi 23 avril**, à 11h, en mairie de Montfort-sur-Meu (accès limité à 10 personnes). Il concernera les communes de Clayes, La Nouaye, Le Verger, Saint-Gonlay et Montfort-sur-Meu.

INSERTION

Cours de français

Les cours de français pour les langues étrangères reprennent à Montfort-sur-Meu :

- les lundis, de 10h à 11h15, salle des Sonous ;
 - les mardis, de 9h à 10h30, à la Maison de l'enfance ;
 - les vendredis, de 10h à 11h15, dans l'ancienne bibliothèque (annexe de la mairie).
- Les bénévoles qui encadrent les cours recherchent des personnes pour prendre en charge les enfants des familles apprenantes les mardis de 9h à 11h.

Renseignements et inscriptions auprès de Valérie Latapie à la Ville de Montfort-sur-Meu au 02 99 09 00 17.



L'AGENDA

LUNDI 22 MARS 2021

Conseil municipal

A 18h, au Confluent.

Ordre du jour complet consultable sur montfort-sur-meu.bzh

Permanence associative

A 18h, en visioconférence.

Inscriptions auprès de C. Dupuis, responsable Vie associative : vieassociative@montfort-sur-meu.fr

DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021

Elections TPE

Vous êtes salarié·e d'une très petite entreprise ou employé·e à domicile ? Votez pour participer à la désignation des syndicats qui défendront vos intérêts et vous conseilleront dans votre vie professionnelle. **+ d'infos sur election-tpe.travail.gouv.fr**

LUNDI 29 MARS 2021

Don du sang

De 10h à 13h et de 15h à 19h, au Confluent.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, cette collecte se déroulera uniquement sur rendez-vous. Pour ce faire, veuillez vous connecter sur le site Internet : dondesang.efs.sante.fr, rubrique « Rendez-vous en ligne ».

CULTURE

Préparons ensemble la Fête de la Musique !

Malgré le contexte sanitaire actuel et sous réserve de nouvelles annonces gouvernementales, la Fête de la Musique se prépare dès à présent à Montfort-sur-Meu. Les artistes de musique, de chant, les membres d'un groupe, d'une chorale ou d'un ensemble instrumental, qui ont envie de se produire en public, peuvent participer à la prochaine édition prévue le vendredi 18 juin 2021, à Montfort-sur-Meu. **Inscriptions possibles jusqu'au 15 avril**, auprès du service culture de la Ville de Montfort-sur-Meu au 02 99 09 00 17 ou par courriel à mediation.culturelle@montfort-sur-meu.fr



ENVIRONNEMENT

Chasse aux ragondins

L'Ille-et-Vilaine est confrontée à la prolifération de deux rongeurs aquatiques : le ragondin et le rat musqué. Pour lutter contre ces nuisibles, la FGDON 35, en lien avec la Ville de Montfort-sur-Meu et la Fédération de chasse, prévoit un **programme de lutte contre les ragondins sur deux périodes de l'année, à savoir sur les mois de mars-avril et les mois de septembre-octobre**. Les cages appartenant au Centre Technique Municipal seront mises à disposition des chasseurs gratuitement. Pour que ce dispositif soit efficace, merci de respecter l'installation des cages sur site.



MOBILITÉ

Derniers jours pour le Coup de pouce Vélo



Connaissez-vous *Coup de Pouce*, l'aide de 50 € pour la réparation et la reprise en main de votre vélo ? Cette mesure fait partie du programme *Coup de Pouce Vélo* lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), afin d'encourager l'usage du vélo comme moyen de transport.

Jusqu'au 31 mars 2021, profitez de cette aide pour remettre en marche votre vieux vélo pour aller travailler, faire vos courses ou bien faire de l'exercice et de reprendre confiance en vous à bicyclette. Le site coupdepoucevelo.fr vous met en lien avec des réparateurs agréés et vous propose une aide financière de 50 € pour sa réparation ainsi que des conseils pour votre remise en selle.

Comment circuler en trottinette électrique ?

L'usage d'une trottinette électrique doit se faire sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, il est possible de circuler :

- sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h,
- sur les aires piétonnes, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.

La circulation sur les trottoirs est interdite. En revanche, le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons. L'usage de la trottinette nécessite d'avoir au moins 12 ans et de rouler à une vitesse maximum de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps. Il est obligatoire de se vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.



CADRE DE VIE

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LES GRIPPEAUX

Des travaux d'assainissement sont actuellement en cours depuis le 8 mars pour une durée de 6 semaines. Les rues concernées sont les suivantes : rue du Bois Fleuri, rue des Grippeaux, rue de la Fée Viviane, rue de Brocéliande, rue des Korrigans, rue Merlin l'enchanteur et rue Duguesclin. Aucune restriction de circulation n'est à prévoir.

CHATS ERRANTS

Chenil Services procède actuellement à la pose de cages boulevard du Colombier pour la capture de chats errants. Pensez à garder vos animaux domestiques près de vous pendant ces quelques jours.

ALERTE CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Les conditions météo de la mi-février vont déclencher les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin. Tout ramassage des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

MON MASQUE, JE LE JETTE À LA POUBELLE.

Selon l'article R633-6 du Code pénal, le fait de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets, ordures, déjections ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, est puni d'une amende forfaitaire de 3^{ème} classe de 68 € (amende majorée à 180 € au-delà de 45 jours).



Vous ressentez les premiers signes de fièvre, toux, gêne respiratoire, maux de tête, maux de gorge, courbatures, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat ?
N'attendez pas.
Consultez votre médecin.

COVID-19

Tout savoir sur la vaccination à Montfort-sur-Meu

Depuis le 22 février, un centre de vaccination dédié à la Covid-19 est ouvert dans le complexe sportif du COSEC, à Montfort-sur-Meu.

Qui peut se faire vacciner ?

- Les personnes âgées de + 75 ans ;
- Les personnes âgées et/ou handicapées hébergées dans des établissements spécialisés ;
- Les personnes atteintes de pathologies à haut risque, quel que soit l'âge, avec une prescription médicale de leur médecin traitant ;
- Les personnes âgées de 50 à 64 ans inclus souffrant d'une ou de plusieurs comorbidités définies la Haute Autorité de Santé ;
- Tous les professionnel·les de santé, y compris libéraux·ales, et/ou intervenant dans des établissements auprès de personnes vulnérables ;
- Les professionnel·les des secteurs de la santé et du médico-social, sapeurs-pompier·es professionnel·les et volontaires, et aides à domicile.

Comment prendre rendez-vous ?

- En ligne sur Doctolib Brocéliande ;
- Par téléphone au 0 805 690 821, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Gestes barrières

Pour vous protéger et protéger les autres, **la Ville de Montfort-sur-Meu en appelle à la responsabilité de chacun afin de protéger les plus fragiles d'entre nous.**

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Je respecte une distance d'un mètre avec les personnes.
- Je porte un masque quand la distanciation sociale ne peut être respectée et partout où cela est obligatoire.
- Je me lave régulièrement les mains ou j'utilise un gel hydro-alcoolique.
- Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir.
- Je salue sans serrer la main. J'arrête les embrassades. J'évite de me toucher le visage notamment le nez et la bouche.

#TousAntiCovid



Pour garder le contrôle de l'épidémie, le Ministère de la Santé recommande de télécharger l'application TousAntiCovid.

PRATIQUE

À votre service

Infirmier(e)s

SCP Briand-Dreuslin-Simon-Royer
Tél. 02 99 09 24 88
ou 06 81 80 04 42
SCM Colober-Merrer-Le Gall
Tél. 02 99 09 12 25
ou 06 07 65 29 62

Ambulances

Clouet - Hubert
Tél. 02 99 09 00 83
Joly Christian
Tél. 02 99 09 70 23

Pompes funèbres

Établissement Thomas
Tél. 02 99 09 26 85
Clouet - Hubert
Tél. 02 99 09 00 83
PF Joly : 02 99 09 70 23

Médecin

15 (tél. fixe)
112 (mobile)

Pharmacies de garde

• WE 20-21 mars :

Pharmacie Pisigot à Montfort-sur-Meu.
Tél. 02 99 09 00 29.

• WE 27-28 mars :

Pharmacie Rouault à Montauban.
Tél. 02 99 06 53 94.

Messes

• WE 20-21 mars :

Sam. : messe à 18h à Saint-Gonlay.
Dim. : messes à 9h30 à Talensac et à 10h30 à Montfort-sur-Meu.

• WE 27-28 mars :

Sam. : messe à 18h à Bédée.
Dim. : messes à 10h30 à Montfort-sur-Meu, Iffendic et Breteil.

PROCHAIN NUMÉRO

La parution d'annonces dans le BIM est un service gratuit, réservé à l'information brève des différents acteurs locaux (services municipaux ou tout autre établissement public ou service public) ou d'acteurs institutionnels.

Le prochain BIM paraîtra le vendredi 2 avril 2021.

Tél. 02 99 09 00 17 / service.communication@montfort-sur-meu.fr

Le BIM est tiré en 1500 exemplaires.
Ille-et-Vilaine «Dépôt légal 1901»

Directeur de publication :
Fabrice DALINO, Maire de Montfort/Meu.
Responsable : Quentin JOSTE,
adjoint en charge des actions citoyennes,
de la communication et du numérique.
Conception : Mairie de Montfort/Meu
Imprimeur : Imprimerie mévennaise
© Mairie de Montfort, Adobe Stock,
DR.

